

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS URBAINS
DES RUES JEAN COURTOIS ET LEO DELIBES**

R E G L E M E N T D E L A C O N S U L T A T I O N

Marché public de prestations intellectuelles

conclu sur la base du Code de la Commande Publique (et plus particulièrement ses articles L.2123 et R.2123)

**Pouvoir adjudicateur – Maitre d'ouvrage
Commune de LA FERTE-BERNARD**

Date limite de remise des offres : Mercredi 4 Septembre 2019 – 17 heures

TABLES DES MATIERES

ARTICLE 1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 - DISPOSITIONS GENERALES.....	3
ARTICLE 2.1 - PROCEDURE DE PASSATION	3
ARTICLE 2.2 - FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE	3
ARTICLE 3 - DOSSIER DE CONSULTATION	3
ARTICLE 3.1 - CONTENU	3
ARTICLE 3.2 - MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
ARTICLE 4 - PRESENTATION DES PROPOSITIONS.....	4
ARTICLE 4.1 - JUSTIFICATIFS CANDIDATURE	4
ARTICLE 4.2 - CONTENU DE L'OFFRE	4
ARTICLE 4.3 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	4
ARTICLE 5 - JUGEMENT DES PROPOSITIONS.....	5
ARTICLE 6 - NEGOCIATION	5
ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	5

ARTICLE 1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagements Urbains des rues Jean COURTOIS et Léo DELIBES (72400 LA FERTE-BERNARD).

La mission comprend les éléments suivants :

- Eléments hors mission de base :
 - Etudes Préliminaires
 - Ordonnancement Pilotage Coordination
 - Subventions

- Eléments mission de base :
 - Avant-Projet - AVP
 - Projet – PRO/DCE
 - Assistance à la Passation des Contrats de Travaux - ACT
 - Exécution – EXE/VISA
 - Direction de l'exécution des Travaux - DET
 - Assistance aux Opérations de Travaux AOR

Ces éléments sont précisés au Cahier des Clauses Particulières.

La présente mission n'est pas décomposée en tranches. Cependant le candidat devra prendre en compte, lors de l'étude du dossier, des deux phases de travaux (cf CCP).

ARTICLE 2 - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 2.1 - PROCEDURE DE PASSATION

La consultation est passée par procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique et plus particulièrement de ses articles L.2123 et R.2123.

Le marché n'est pas alloti de par la spécificité de la prestation.

ARTICLE 2.2 - FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE

Aucune forme n'est imposée.

ARTICLE 3 - DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 3.1 - CONTENU

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation
- l'Acte d'Engagement
- le Cahier des Clauses Particulières et ses Annexes
- les formulaires DC1 et DC2

ARTICLE 3.2 - MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Les entreprises enregistrées lors du téléchargement seront automatiquement informées.

ARTICLE 4 - PRESENTATION DES PROPOSITIONS

Les propositions des candidats sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

ARTICLE 4.1 - JUSTIFICATIFS CANDIDATURE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- DC1 (lettre de candidature),
- DC2 (déclaration du candidat),
- NOTI2
- Qualifications / Compétences professionnelles du candidat,
- Cinq références de mission de maîtrise d'œuvre dans un domaine similaire à celui du présent marché de moins de 5 ans avec le nom et la qualité du maître d'ouvrage, les coordonnées des contacts, la nature, le montant et la durée des marchés (prestations et travaux), le contenu et la durée de la mission, le stade de réalisation.
- Attestation d'Assurances en-cours de validité

ARTICLE 4.2 - CONTENU DE L'OFFRE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- L'Acte d'Engagement (et RIB)
- le cahier des Clauses Particulières dûment signé,
- une note méthodologique présentant :
 - les moyens humains affectés à la mission et détaillés par compétence,
 - l'organisation et la répartition éventuelle des tâches entre les différents membres de l'équipe,
 - la méthodologie que le candidat entend mettre en œuvre spécifiquement pour cette mission,
- Le planning prévisionnel de la mission,
- Le calendrier prévisionnel du déroulement de l'opération (mission et travaux)
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Conformément à l'article R.2144 du Code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 4.3 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis sont déposés sur la plateforme de dématérialisation <http://www.sarthe-marchespublics.fr>

La date et l'heure limites de réception des offres sont les suivantes : **Mercredi 4 Septembre 2019 – 17 heures**

ARTICLE 5 - JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants.

1. **Valeur technique de l'offre** (pondération : 40 % noté sur 20), appréciée à partir des notes :

- des qualifications, compétences du candidat, modalités d'organisation : 5 points
- des références : 5 points
- du planning prévisionnel de la mission : 5 points
- du calendrier prévisionnel du déroulement de l'opération : 5 points

2. **Prix de la mission** (pondération : 60 % noté sur 20)

Les notes relatives au critère prix seront calculées proportionnellement aux écarts de prix constatés, par application de la formule suivante : $(\text{montant offre moins-disante} / \text{montant offre examinée}) \times 20$
L'offre moins-disante acceptable se verra attribuer la note maximale de 20.

ARTICLE 6 - NEGOCIATION

Après une première analyse des offres sur la base des critères énoncés ci-dessus et après élimination des offres inappropriées, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'ouvrir une phase d'audition/négociation, conformément à l'article R 2123-5 du Code de la Commande Publique avec tout ou partie des candidats.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires nécessaires au cours de l'étude du dossier, les candidats devront obligatoirement poser leurs questions sur la plateforme de dématérialisation :

www.sarthe-marchespublics.fr

Le pouvoir adjudicateur répondra aux différentes questions sur ladite plateforme. Ainsi, l'ensemble des candidats sera détenteur de la même information.

Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de NANTES